

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1712**29 novembre 2002****SOMMAIRE**

ABI International S.A., Esch-sur-Alzette	82173	INBC Construct S.A., Luxembourg	82165
Aeneas Holdings S.A., Luxembourg	82140	INBC S.A., Luxembourg	82165
Amicale "Frenn vun de Beggener Guiden a Scouten", A.s.b.l., Luxembourg	82170	International Success S.A., Luxembourg	82152
Beltship Luxembourg S.A., Luxembourg	82153	L.C.S.H. S.A., Luxembourg	82153
Bering Venture Capital A.G., Luxembourg	82153	L.T.S.E. S.A., Esch-sur-Alzette	82175
BH Consulting S.A., Clemency	82169	LBO Benelux S.A., Luxembourg	82133
BioBlue Group S.A., Luxembourg	82143	LBO Benelux S.A., Luxembourg	82133
Camca Assurance S.A., Luxembourg	82176	Lux Photo Media S.A., Luxembourg	82130
Capital International Kokusai Fund Management Company S.A., Luxembourg	82155	Lux-Butler S.A., Luxembourg	82165
Capital International Kokusai Fund Management Company S.A., Luxembourg	82155	Lux-IS, S.à r.l., Bereldange	82139
Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Luxembourg	82163	Luxembourg Orthopaedic Research, S.à r.l., Luxembourg	82134
Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Luxembourg	82163	Luxembourg Orthopaedic Research, S.à r.l., Luxembourg	82135
Capital International Nippon Fund Management Company S.A., Luxembourg	82163	Maitland Management Services S.A., Luxembourg	82135
Cavo Holding S.A., Luxembourg	82152	Matières Grises S.A., Luxembourg	82130
Céramétal et Cie, S.e.c.s., Mamer	82176	Memory Keepers S.A., Luxembourg	82140
CIKK Fund Management Company S.A., Luxembourg	82164	New Spirit, S.à r.l., Luxembourg	82140
CIKK Fund Management Company S.A., Luxembourg	82164	Orfèo, S.à r.l., Luxembourg	82131
Coal and Oil Trade Company S.A., Luxembourg	82152	Orfèo, S.à r.l., Luxembourg	82132
Corsair (Luxembourg) N°4 S.A., Luxembourg	82156	Osona S.A., Luxembourg	82167
Diademe S.A., Luxembourg	82132	Parcomatic S.A., Luxembourg	82167
Drej Holding S.A., Luxembourg	82152	Park Luxembourg Finco, S.à r.l., Luxembourg	82168
Equinoxe S.A., Luxembourg	82155	Park Luxembourg Finco, S.à r.l., Luxembourg	82168
Equiplus S.A., Luxembourg	82142	Pastel Investissements, S.à r.l., Luxembourg	82152
Euronord S.A., Luxembourg	82154	Promare, S.à r.l., Luxembourg	82168
European Shipping S.A., Esch-sur-Alzette	82172	Promat Europe S.A., Luxembourg	82168
ExxonMobil Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	82136	R + V Luxembourg Lebensversicherung S.A., Luxembourg-Strassen	82142
ExxonMobil Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	82139	Recylux S.A., Rodange	82155
Fairfax S.A. Soparfi, Luxembourg	82173	Royal Oak S.A.H., Luxembourg	82165
Fairfax S.A. Soparfi, Luxembourg	82174	Sewerin Schiltz, S.à r.l., Luxembourg	82167
Fri Feeder Fund, Sicav, Luxembourg	82132	Sewerin Schiltz, S.à r.l., Luxembourg	82166
Godfroy & Associés S.A., Luxembourg	82164	Terri Development, S.à r.l., Contern	82168
Hercules European Participations, S.à r.l., Luxembourg	82175	Tree Top S.A., Luxembourg	82140
Hercules Investments, S.à r.l., Luxembourg	82176	TST La Défense, S.à r.l., Luxembourg	82141
Hercules Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	82176	TST La Défense, S.à r.l., Luxembourg	82142
Holding de Développement et de Tourisme, H.D.T., S.A., Luxembourg	82154	Union Privée de Participation S.A., Luxembourg	82175
		Varano Holding S.A., Luxembourg	82172
		Vasta S.A., Luxembourg	82169
		Web Investment Corporation S.A., Luxembourg	82172
		Wellington Luxembourg S.C.A., Luxembourg	82132
		West Air Conditioning S.A., Luxembourg	82164

LUX PHOTO MEDIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.387.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2002

L'an deux mille deux, le vingt-huit juin.

S'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de LUX PHOTO MEDIA S.A., constituée par acte du 9 octobre 2001, reçu par Maître Tholl.

La séance, tenue au siège de la société, est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric Humblet. Le président désigne comme secrétaire Madame Joëlle Wurth.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Laurence Stock.

Le président expose:

1. Qu'il résulte de la liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les 1.000 actions représentant l'intégralité du capital luxembourgeois, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires se reconnaissant dûment convoqués.

2. Que l'ordre du jour de la présence assemblée est conçu comme suit:

- Acceptation de la démission des administrateurs.

- Nomination de 2 nouveaux administrateurs.

Après s'être reconnue régulièrement constituée la présente assemblée a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les démissions de Mesdames Françoise Andrin et Carole Schoppach sont acceptées et décharge leur est donnée.

Deuxième résolution

Sont nommées aux postes d'administrateur en remplacement des 2 précédents:

Madame Joëlle Wurth, comptable, demeurant 18, rue de la Gare, Useldange, et Mademoiselle Laurence Stock, employée, demeurant Bastogne, 1, rue de Assenois.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 9.30 heures.

Signatures

Président / Scrutateur / Secrétaire

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2002, vol. 271, fol. 31, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

La soussignée Françoise Andrin, retraitée, demeurant 22, rue des Aubépines, B-6700 Arlon, déclare donner sa démission de son poste d'administrateur de la S.A. LUX PHOTO MEDIA, sise à Luxembourg, R. C. Diekirch B 6.295 à dater de ce jour.

Fait à Arlon, le 28 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2002, vol. 271, fol. 31, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

La soussignée Carole Schoppach, employée privée, demeurant B-6700 Arlon, 44, Beau Site, déclare donner sa démission de son poste d'administrateur de la S.A. LUX PHOTO MEDIA, sise à Luxembourg, R. C. Diekirch B 6.295 à dater de ce jour.

Fait à Arlon, le 28 juin 2002.

Signature.

Enregistré à Diekirch, le 12 juillet 2002, vol. 271, fol. 31, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(80944/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

MATIERES GRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 octobre 2002.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(80945/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

ORFEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 28, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 39.964.

L'an deux mille deux, le trente septembre.

Par-devant Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux.

Ont comparu:

1.- Monsieur Alessandro Ciacchini, restaurateur de meubles antiques, demeurant à L-2145 Luxembourg, 105, rue Cyprien Merjai,

2.- Madame Suzanne dite Suzette Weisgerber, commerçante, demeurant à L-2145 Luxembourg, 105, rue Cyprien Merjai,

seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée ORFÈO, S.à r.l., avec siège social à L-1313 Luxembourg, 28, rue des Capucins,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 1992,

publié au Mémorial C n° 389 du 9 septembre 1992, page 18655,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 39.964.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Le capital social de la Société est fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Conversion de la devise du capital social en euros pour fixer le capital social a douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR).

2. Augmentation du capital social à concurrence de mille cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) pour le porter à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

3. Modification de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Le capital social est converti en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR).

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de mille cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) pour le porter de son montant converti de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de mille cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) a été intégralement libéré en espèces par les associés au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

La valeur nominale des parts sociales est fixée à vingt-cinq (25,- EUR) euros.

Troisième et dernière résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'article 6 des statuts sont modifiés pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale a droit à une voix dans les délibérations des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Alessandro Ciacchini, prénommé, deux parts sociales	2
2) Madame Suzanne dite Suzette Weisgerber, prénommée, quatre cent quatre-vingt-dix-huit parts sociales	498

Total: cinq cents parts sociales	500
--	-----

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.»

Dont acte, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Weisgerber, A. Ciacchini, M. Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 4 octobre 2002, vol. 352, fol. 14, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 21 octobre 2002.

M. Weinandy.

(80983/238/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

ORFEO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 28, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 39.964.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 21 octobre 2002.

M. Weinandy.

(80984/238/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 18.290.

A l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2002, les actionnaires de WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A. ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission (avec effet le 31 décembre 2002) de James L. Walters, Mary Ann Tynan et Lisa. D. Finkel du «Supervisory Board»;

- d'élire (selon l'approbation de la CSSF) M. Kevin J. Blake, M. Paul Braverman et Mme Lorraine Keady en tant que membres du «Supervisory Board» de WELLINGTON LUXEMBOURG S.C.A. avec effet le 31 décembre 2002 et jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003:

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80976/801/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FRI FEEDER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 69.469.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG

Société Anonyme

F. Waltzing / L. Schroeder

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

(80982/010/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

DIADEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 27.044.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80985/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

LBO BENELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

L'an deux mille un, le dix-sept décembre.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme LBO BENELUX S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg en date du 13 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 995 du 13 novembre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Corbeel, commerçant, demeurant à B-2300 Turnhout (Belgique), Stoktsedriesen. Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Mike Kirsch, employé privé, demeurant à Colmar-Berg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elisabeth Verwimp, employée, demeurant à B-2300 Turnhout (Belgique), Stoktsedriesen.

Composition de l'assemblée

Les actionnaires présents à l'assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils représentent ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- modification de l'objet social de la société;
- révocation de l'ancien commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et par conséquence de changer l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art.3. La société a pour objet l'achat et la vente d'articles de fantaisie. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, financières se rapportant directement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire révoque la société à responsabilité limitée BUREAU D'ASSISTANCE SOCIALE ET ADMINISTRATIVE, S.à r.l., avec siège social à L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg, de son mandat de commissaire et nomme nouveau commissaire Monsieur Cornelio Memola, comptable, demeurant à L-7732 Colmar-Berg, 4, rue Le-seberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance, après avoir déclaré que le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison des présentes est estimé à la somme de vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Corbeel, E. Verwimp, M. Kirsch, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 décembre 2001, vol. 607, fol. 88, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Siebenaler.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 16 janvier 2002.

F. Unsen.

(81088/234/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

LBO BENELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 16 janvier 2002.

F. Unsen.

(81089/234/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

LUXEMBOURG ORTHOPAEDIC RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1443 Luxembourg, 2, rue Astrid.
R. C. Luxembourg B 84.493.

L'an deux mille deux, le seize octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG ORTHOPAEDIC RESEARCH, S.à r.l., ayant son siège social à L-3644 Kayl, 12, rue du Fossé, R.C. Luxembourg section B numéro 84.493, constituée suivant acte reçu le 24 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 397 du 12 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Verleyen, employé privé, demeurant à Kayl.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification du siège de la société, actuellement 12, rue du Fossé à L-3644 Kayl, pour l'établir à l'adresse décidée lors de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

2) Cession de quinze parts (15) de Madame Yvonne Van Lancker, née le 28 janvier 1920, demeurant à 499 chaussée de Boondaël, B-1050 Bruxelles au profit de Monsieur Jean-Marie Verleyen, né le 29 mars 1948, demeurant à 12, rue du Fossé, L-3644 Kayl.

3) Ouverture du capital à Monsieur Thibault Noyer, né le 27 mai 1972, demeurant 91 rue de la Libération, F-38300 Bourgoin-Jallieu, jusqu'à hauteur de 20 parts sociales.

4) Ouverture du capital à Madame Patricia O'Rourke, née le 20 avril 1955, demeurant Saint-Blaise, F-84220 Gordes, jusqu'à hauteur de 20 parts sociales.

5) Augmentation de propriété des parts de Monsieur Christophe Roy de 15 parts à 20 parts sociales.

6) Augmentation de propriété des parts de Monsieur Jean-Marie Verleyen de 15 parts à 20 parts sociales.

7) Modification de la répartition du capital de la société sans modification du capital social fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt quatre Euros (124,-) chacune.

Ces parts du capital social sont désormais souscrites comme suit:

* Monsieur Jean-Pierre Moulin, 12, rue du Fossé, L-3644 Kayl:	20 parts
* Monsieur Christophe Roy, 20, rue Pierre Blanc, F-69001 Lyon:	20 parts
* Monsieur Jean-Marie Verleyen, 12, rue du Fossé, L-3644 Kayl:	20 parts
* Monsieur Thibault Noyer, 91, rue de la Libération, F-38300 Bourgoin-Jallieu:	20 parts
* Madame Patricia O'Rourke, Saint-Blaise, F-84220 Gordes:	20 parts».

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société, actuellement 12, rue du Fossé à L-3644 Kayl, pour l'établir à L-1443 Luxembourg, 2, rue Astrid, et de modifier par conséquent le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le transfert:

a) de 15 (quinze) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune, de Madame Yvonne Van Lancker, demeurant à Bruxelles (Belgique) à Monsieur Jean-Marie Verleyen, demeurant à Kayl, pour le prix de EUR 1.860,- (mille huit cent soixante Euros);

b) de 5 (cinq) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune, de Monsieur Jean-Pierre Moulin, demeurant à Kayl, à Monsieur Christophe Roy, demeurant à Lyon (France), pour le prix de EUR 620,- (six cent vingt Euros);

c) de 5 (cinq) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune, de Monsieur Jean-Pierre Moulin, pré-nommé, à Monsieur Jean-Marie Verleyen, également pré-nommé, pour le prix de EUR 620,- (six cent vingt Euros);

d) de 20 (vingt) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune, de Monsieur Jean-Pierre Moulin, pré-nommé, à Monsieur Thibault Noyer, demeurant à Bourgoin-Jallieu (France), pour le prix de EUR 2.480,- (deux mille quatre cent quatre-vingts Euros);

e) de 20 (vingt) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre Euros) chacune, de Monsieur Jean-Pierre Moulin, pré-nommé, à Madame Patricia O'Rourke, demeurant à Gordes (France), pour le prix de EUR 2.480,- (deux mille quatre cent quatre-vingts Euros).

Les prix ci-avant fixés ont été payés antérieurement au présent acte, hors présence du notaire soussigné, dont renouvellement de quittance, si besoin.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, LUXEMBOURG ORTHOPAEDIC RESEARCH, S.à r.l., par son gérant, Monsieur Jean-Pierre Moulin, prénommé, accepte ces cessions de parts sociales et se les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts du capital social sont désormais souscrites comme suit:

* Monsieur Jean-Pierre Moulin, 12, rue du Fossé, L-3644 Kayl:	20 parts
* Monsieur Christophe Roy, 20, rue Pierre Blanc, F-69001 Lyon:	20 parts
* Monsieur Jean-Marie Verleyen, 12, rue du Fossé, L-3644 Kayl:	20 parts
* Monsieur Thibault Noyer, 91, rue de la Libération, F-38300 Bourgoin-Jallieu:	20 parts
* Madame Patricia O'Rourke, Saint-Blaise, F-84220 Gordes:	20 parts».

Cette modification dans le personnel des associés de LUXEMBOURG ORTHOPAEDIC RESEARCH, S.à r.l. sera déposée au registre de commerce et publiée conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-M. Verleyen, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 136S, fol. 75, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(81095/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

LUXEMBOURG ORTHOPAEDIC RESEARCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1443 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 84.493.

Les statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(81096/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 13.583.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 août 2002

1. La délibération sur les comptes au 30 avril 2002 est reportée à une date ultérieure;
2. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ajournée approuvant les comptes au 30 avril 2002.

Luxembourg, le 2 août 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 21, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81018/631/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

ExxonMobil LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 367.015,20.**

Registered office: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.559.

In the year two thousand and two, on the fourth day of the month of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., a company governed by the laws of the state of Delaware (United States of America) having its executive office located at 5959 Las Colinas Boulevard, Irving, Texas 75039-2298 (United States of America), (No. 3198645 of the Secretary of State of the State of Delaware),

hereby represented by Mr Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Irving, Texas (United States of America) on September 26, 2002,

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is, through its Luxembourg branch established at L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), the sole shareholder of the société à responsabilité limitée ExxonMobil LUXEMBOURG, having its registered office in L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (the «Company»), incorporated by a deed of the undersigned notary of October 28, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 34 on January 11, 2000, and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number 72.559. The articles of incorporation of the Company were amended by deeds of the undersigned notary on December 9, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 168 of February 24, 2000, on April 21, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 731 of October 6, 2000, on May 12, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 760 of October 17, 2000, on June 19, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 912 of December 28, 2000, on August 18, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 190 of March 13, 2001, on November 6, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 431 of March 12, 2001, and for the last time by a private deed dated August 20, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 239 of February 12, 2002.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of eighty-two thousand seven hundred and eight Euro (EUR 82,708.-) so as to raise it from its present amount of three hundred sixty-seven thousand fifteen Euro and twenty Cents (EUR 367,015.20) to four hundred forty-nine thousand seven hundred twenty-three Euro and twenty Cents (EUR 449,723.20).

2. To issue three thousand three hundred thirty-five (3,335) new shares with a nominal value of twenty-four Euro and eighty Cents (EUR 24.80) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for three thousand three hundred thirty-five (3,335) new shares, with payment of a share premium, by ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., a company governed by the laws of the state of Delaware (United States of America) having its executive office located at 5959 Las Colinas Boulevard, Irving, Texas 75039-2298 (United States of America), (No. 3198645 of the Secretary of State of the State of Delaware), and to accept payment in full for each such new share by a contribution in kind consisting in the all participations in ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, a company governed by the laws of Austria, having its registered office at Argentinierstrasse 23, A-1040, Vienna (Austria), registered with the Commercial Court of Vienna under number FN 189041 b.

4. To amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company.

5. To allocate to the legal reserve an amount up to eight thousand three hundred Euro (EUR 8,300) taken from the share premium.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of eighty-two thousand seven hundred and eight Euro (EUR 82,708.-) so as to raise it from its present amount of three hundred sixty-seven thousand fifteen Euro and twenty Cents (EUR 367,015.20) to four hundred forty-nine thousand seven hundred twenty-three Euro and twenty Cents (EUR 449,723.20).

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue three thousand three hundred thirty-five (3,335) new shares with a nominal value of twenty-four Euro and eighty Cents (EUR 24.80) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Third resolution**Subscription - Payment*

Thereupon, now appeared Mr Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., prenamed, by virtue of a proxy given in Irving, Texas (United States of America) on September 26, 2002.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., prenamed, for three thousand three hundred thirty-five (3,335) new shares, with payment of a share premium in a total amount of four billion five hundred twenty-six million two hundred sixty thousand nine hundred eighteen Euro (EUR 4,526,260,918.-), and to make payment in full for each such new share by a contribution in kind of all the shares of the company, ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH (being 100% of the share capital of the said company) (FN 189041 b of the Commercial Court of Vienna), a company governed by the laws of Austria, having its registered office at Argentinierstrasse 23, A-1040, Vienna (Austria).

The person appearing further stated that the participations contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to the free transferability to ExxonMobil Luxembourg of the participations in ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, prenamed.

The person appearing stated that a report has been drawn up by BILLON & ASSOCIES, Luxembourg and signed by Mr Raphaël Charlier, réviseur d'entreprises, on October 4, 2002, wherein the participations in ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, prenamed, contributed in kind are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«4. Conclusion

4.1 On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the contributed participation in ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Finally, the person appearing declared that the managing directors (Geschäftsführer) of ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, prenamed will accomplish all formalities concerning the transfer to the Company of the participations in Esso Österreich Beteiligungs-GmbH, prenamed.

Thereupon, the sole shareholder, to the extent that he acts in lieu of the general meeting of shareholders, resolves to accept the said subscription and payment and to allot the three thousand three hundred thirty-five (3,335) new shares to ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves that article 6, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company shall forthwith read as follows:

«**Art. 6. Capital (paragraph 1).** The corporate capital is fixed at four hundred forty-nine thousand seven hundred twenty-three Euro and twenty Cents (EUR 449,723.20) represented by eighteen thousand one hundred thirty-four (18,134) shares, with a par value of twenty-four Euro and eighty Cents (EUR 24.80) each.»

Fifth resolution

The sole shareholder resolves further to allocate to the legal reserve an amount of eight thousand two hundred seventy Euro and eighty Cents (EUR 8,270.80), which amount is taken from the share premium referred to in the third resolution hereabove and corresponds to ten per cent (10%) of the capital increase.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in ExxonMobil LUXEMBOURG holding all the participations in ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, a company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the Law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (7,500.- EUR).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatre octobre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., succursale Luxembourg, une société constituée suivant le droit du Delaware, établie et ayant son siège exécutif à 5959 Las Colinas Boulevard, Irving, Texas, (Etats-Unis d'Amérique).

représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Irving, Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 26 septembre 2002,

I. La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

II. Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Le comparant est, via sa succursale luxembourgeoise établie à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée ExxonMobil LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné le 28 octobre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 34 du 11 janvier 2000, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 72.559, modifié par acte du notaire soussigné le 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 168 du 24 février 2000, le 21 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 731 du 6 octobre 2000, le 12 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 760 du 17 octobre 2000, le 19 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 912 du 28 décembre 2000, le 18 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 190 du 13 mars 2001, le 6 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 431 du 12 juin 2001, et pour la dernière fois suivant acte sous seing privé daté du 20 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 239 du 12 février 2002.

III. Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt deux mille sept cent huit euros (EUR 82.708,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-sept mille quinze euros et vingt cents (EUR 367.015,20) à quatre cent quarante-neuf mille sept cent vingt-trois euros et vingt cents (EUR 449.723,20).

2. Emission de trois mille trois cent trente-cinq (3.335) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80), chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour de l'assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de trois mille trois cent trente-cinq (3.335) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission, par ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., une société de droit de l'Etat de Delaware (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège de direction à 5959 Las Colinas Boulevard, Irving, Texas 75039-2298 (Etats-Unis d'Amérique), (No. 3198645 du secrétaire de l'Etat de Delaware), et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par apport en nature consistant en toutes parts sociales de ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, une société constituée suivant le droit Autrichien, établie et ayant son siège social à 23 Argentinierstrasse, A-1040 Vienne (Autriche), enregistré auprès de la Cour de Vienne sous le numéro FN 189041 b.

4. Modification de l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société.

5. Affectation à la réserve légale d'un montant maximum de huit mille trois cents euros (EUR 8.300) à prélever sur la prime d'émission.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre-vingt deux mille sept cent huit euros (EUR 82.708,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-sept mille quinze euros et vingt cents (EUR 367.015,20) à quatre cent quarante-neuf mille sept cent vingt-trois euros et vingt cents (EUR 449.723,20).

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre trois mille trois cent trente-cinq (3.335) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la Société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Maître Jean-Paul Spang, précité, ici présent, agissant en sa qualité de mandataire de ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., précitée, en vertu d'une procuration donnée à Irving, Texas (Etats-Unis d'Amérique), le 26 septembre 2002.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., précitée, trois mille trois cent trente-cinq (3.335) parts sociales nouvelles, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre milliards cinq cent vingt-six millions deux cent soixante mille neuf cent dix-huit euros (EUR 4.526.260.918,-), et de libérer intégralement chacune de ces parts sociales par apport en nature de toutes les parts sociales de la société ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH (savoir 100% du capital de cette société) (FN 189041 b de la Cour de Commerce de Vienne) une société soumise aux lois d'Autriche et ayant son siège social Argentinierstrasse 23, A-1040, Vienne (Autriche).

Le comparant déclare encore que les parts sociales apportées en nature sont libres de tout privilège ou gage et qu'il n'existe aucune restriction à la cessibilité en faveur d'ExxonMobil LUXEMBOURG des parts sociales d'ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, précitée.

Le comparant déclare qu'un rapport a été établi par BILLON & ASSOCIES, Luxembourg, et signé par M. Raphaël Charlier, réviseur d'entreprises, en date du 4 octobre 2002, dans lequel sont décrits et évalués les parts sociales apportées en nature d'ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, précitée.

Le comparant produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«4. Conclusion

4.1 Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires quant à la valeur totale des parts sociales de ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH qui sont apportées, qui est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre et de la prime d'émission qui y correspond

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Finalement, le comparant déclare que les gérants (Geschäftsführer) d'ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH accompliront toutes les formalités concernant la cession des parts sociales d'Esso Österreich Beteiligungs-GmbH à la Société.

Ensuite, l'associé unique, dans la mesure où il agit en lieu et place de l'assemblée générale des associés, décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois mille trois cent trente-cinq (3.335) nouvelles parts sociales à ExxonMobil DELAWARE HOLDINGS INC., prenommée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide que l'article 6, alinéa premier, des statuts de la Société sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 6. Capital (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à quatre cent quarante-neuf mille sept cent vingt-trois euros et vingt cents (EUR 449.723,20) représenté par dix-huit mille cent trente-quatre (18.134) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.»

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'affecter à la réserve légale un montant de huit mille deux cent soixante-dix euros et quatre-vingts cents (EUR 8.270,80), lequel montant est prélevé de la prime d'émission à laquelle il est fait référence à la troisième résolution qui précède et lequel montant correspond à dix pour cent (10%) de l'augmentation de capital.

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans ExxonMobil LUXEMBOURG détenant tout l'actif et toutes les parts sociales de ESSO ÖSTERREICH BETEILIGUNGS-GmbH, une société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à sept mille cinq cents Euros (7.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2002, vol. 14CS, fol. 74, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 octobre 2002.

G. Lecuit.

(81084/220/226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

ExxonMobil LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 72.559.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 octobre 2002.

G. Lecuit.

(81085/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

LUX-IS, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange.

R. C. Luxembourg B 69.070.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2002, vol. 272, fol. 7, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(80953/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

MEMORY KEEPERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 50.085.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 4 novembre 2002 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80950/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

TREE TOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.024.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2002, vol. 272, fol. 6, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(80954/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

NEW SPIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.696.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 21 octobre 2002, vol. 272, fol. 6, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(80955/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

AENEAS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.250.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2002

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue le 27 août 2002 à Luxembourg que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Transfert du siège social de la société au 9B, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg

2. Démission des administrateurs actuellement en fonction et décharge de leur mandat.

Nomination comme nouveaux administrateurs:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck

- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange

- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19, rue du Faing, B-6810 Jamoigne.

3. Démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge de son mandat.

Nomination comme nouveau commissaire aux comptes de M. Dominique Maqua, Comptable, demeurant à B-6767 Torgny.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80970/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

**TST LA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TST CBX LA DEFENSE, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 88.517.

In the year two thousand and two, on the fourteenth of October.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

TISHMAN SPEYER/ TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 9 East Lookerman Street, Dover, Delaware 19901, United States of America;

here represented by Mrs Bénédicte Kurth, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of TST CBX LA DEFENSE S.à.r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 88.517, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 18th of July 2002, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C. The articles of incorporation have been last modified pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 31st of July 2002, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company from TST CBX LA DEFENSE, S.à.r.l. to TST LA DEFENSE, S.à r.l.

As a consequence, article 4 of the articles of incorporation is amended as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of TST LA DEFENSE, S.à.r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatorze octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TISHMAN SPEYER/ TRAVELERS REAL ESTATE VENTURE III, L.L.C, une limited liability company régie selon les lois du Delaware, ayant son siège social c/o National Registered Agents, Inc., 9 East Lookerman Street, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Bénédicte Kurth, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée TST CBX LA DEFENSE, S.à.r.l. (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social 33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 88.517, constituée suivant acte notarié en date du 18 juillet 2002, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 juillet 2002 non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolutions suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de TST CBX LA DEFENSE, S.à.r.l. en TST LA DEFENSE, S.à.r.l.

En conséquence de quoi, l'article 4 des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de TST LA DEFENSE, S.à.r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Kurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 136S, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(81097/211/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

TST LA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.517.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(81098/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

EQUIPLUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.153.

Conformément à une convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société sous rubrique, le siège de la société a été fixé au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(80957/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

R + V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

Protokoll der Sitzung des Verwaltungsrates am Mittwoch, den 1. November 2000, in Wiesbaden

Teilnehmer:

Herr Sauerwein, Sitzungsleiter

Herr Dr. Bark

Herr Marschler

Herr Neumann

Herr Honecker

Herr Schulz

Protokollführer:

Herr Dr. Hasse

Der Vorsitzende des Verwaltungsrates, Herr Sauerwein, übernimmt die Sitzungsleitung und begrüßt die erschienenen Mitglieder sowie die Geschäftsführer, Herren Honecker und Schulz. Zum Protokollführer bestimmt Herr Sauerwein Herrn Dr. Hasse. Weiterhin stellt Herr Sauerwein fest, daß zur Sitzung ordnungsgemäß unter Angabe der Tagesordnung eingeladen wurde und der Verwaltungsrat mit allen vier anwesenden Mitgliedern beschlussfähig ist.

Da keine Einwendungen gegen die Tagesordnung und Anträge hierzu gestellt werden, wird die Tagesordnung wie folgt abgearbeitet:

Zu TOP 2 - Bestellung von Prokuristen:

erläutert Herr Sauerwein den großen Aufgabenkatalog der Mitarbeiter der R+V LUXEMBOURG LEBENSVERSICHERUNG S.A. Zur Entlastung der Geschäftsführerfunktionen der Herren Honecker und Schulz ist es erforderlich, das Personal der Gesellschaft zu verstärken. Aus diesem Grunde wird Herr Dr. Reichsthaler, ab 1. Januar 2001 in Luxemburg tätig sein. Frau Kunte, die von der ersten Stunde an den Aufbau der Gesellschaft mitgeprägt hat, soll einen erweiterten Verantwortungsbereich übernehmen. Aus diesem Grunde soll beiden der Titel «Fondés de Pouvoir» (Prokurist) erteilt werden. Eine betriebliche Altersversorgung ist für Frau Kunte damit nicht verbunden.

Für Frau Kunte schlägt Herr Marschler vor zu prüfen, inwieweit z.B. eine jährliche Einmalzahlung als Prämie in eine betriebliche Altersvorsorge als aufgeschobene Vergütung geleistet werden kann. Der Verwaltungsrat beauftragt die Geschäftsführer, für Frau Kunte einen lohnsteueroptimierten Weg zu finden.

Im übrigen fasst der Verwaltungsrat einstimmig folgenden Beschluss:

Frau Katja Kunte und Herr Dr. Johann Reichsthaler werden zum Fondés de Pouvoir (Prokuristen) der Gesellschaft bestellt. Die Prokura soll zu Beginn des nächsten Jahres erteilt werden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81017/999/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

BioBLUE GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

STATUTES

In the year two thousand and two, On the fourteenth day of October,
Before us Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

There appeared the following:

1.- ADVANTIS GROUP PARTICIPATIES B.V., with registered office in NL-5921 HN, Venlo, Pepijnstraat 56,
represented by its director Mr Jasper Konings, director, residing in NL-5707 Helmond, Wesselmanlaan 12,

2.- PDC INVEST SARL, with registered office in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,
represented by two of its managers:

a) Mr Patrick De Crook, director, residing in B-9200 Dendermonde, Rozenlaan 19,

b) AMACO (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du 10 Septembre,
here represented by Mrs Petra Dunselman, director, residing in L-8356 Garnich, 8, rue de Kahler,
by virtue of a proxy given on the tenth day of October 2002,

The said proxy, initialled ne varietur, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities

Such appearing parties, represented as indicated hereabove, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is established hereby a «société anonyme» under the name of BioBLUE GROUP S.A.

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

The company may open branches in Luxembourg and abroad. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, loans, advances or guarantees. The company may enter into currency exchange transactions, render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies and borrow funds by way of notes, bonds and any other type of debt claim either secured or not.

The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II.- Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) represented by

- twenty four thousand (24,000) registered class A Shares (the «A Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; and

- two thousand (2,000) registered class B Shares (the «B Shares») with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The company shall have an authorized share capital of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-).

The board of directors is hereby authorized to issue fourteen thousand (14,000) C Shares at a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) (the «C Shares») with or without an issue premium so as to bring the total capital of the company up to the total authorized share capital in whole or in part from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (2) and 32 (5) of the Law. The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in a general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles.

The board of directors may offer C shares for subscription to Stichting Administratiekantoor BioBLUE GROUP only.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions, receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital, issuing Shares and carrying out all such

acts and things as are necessary to document the increase in capital and, in particular, to amend in the legally required notarial form, the present article to reflect the capital increase.

The A Shares, B Shares and C Shares shall be and remain in registered form at all time and be registered in the register of shareholders (the «Register»), which shall be kept by the board of directors or by one or more persons designated for such purpose by the board of directors and the Register shall contain the name of each shareholder, its country of residence or elected domicile, the number and classes of shares held by it and the amount paid up on each such share.

Every transfer of registered shares shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The company may accept, and inscribe into the Register any transfer resulting from correspondence or other documents establishing the agreement of the transferor and the transferee.

In the event a transfer of shares has taken place in violation of the provisions of these articles, the board of directors shall refuse to register such transfer in the Register and such transfer shall be void and of no effect, and no distribution of any kind shall be paid by the company to the transferee in respect of such shares (all such dividends and distributions being deemed waived), and the voting rights, if any, of such shares on any matter whatsoever shall remain vested in the transferor during the period commencing with such transferor's initial noncompliance and ending when compliance shall have occurred.

Every shareholder must provide the board of directors with an address to which all notices and announcements from the company may be sent. Such address will also be entered in the Register.

If any shareholder does not provide such address, the board of directors may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the company or such other address as may be so entered by the board of directors from time to time, until another address is provided to the board of directors by such shareholder.

Any shareholder may, at any time, change its address as entered in the Register by means of a written notification to the company at its registered office or at such other address as may be set by the board of directors from time to time.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued at a premium, in which case such premium will be added to a separate share premium reserve for each class of shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Art. 6. Shares may be transferred only subject to the following terms and conditions:

1. Each shareholder may freely sell any or all of its shares to other holders of the same class of shares.
2. If a shareholder (the «Selling Shareholder») wishes to sell any or all of its shares (the «Offered Shares») to holders of a different class of shares or to third parties (the «Offerors»), it must give notice of such purported sale to the board of directors setting out the details of the Offered Shares and of the price per share as have been offered by the Offeror and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The board of directors shall, within five (5) days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other holders of the same class of shares as the Offered Shares (the «Same Class Shareholders»), if any, in proportion to the number of shares held by them. In the meantime, the board of directors shall give notice of the purported sale to all other shareholder(s) (the «Other Shareholders»). The Offered Shares shall be offered at a price per share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for such period as the board of directors shall reasonably determine, being not less than ten (10) days and not more than thirty (30) days (the «Acceptance Period»).
3. On accepting an offer, each Same Class Shareholder shall notify the board of directors of the number of Offered Shares (up to its maximum entitlement) in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Same Class Shareholders accept the offer, that Same Class Shareholder would be willing to purchase further Offered Shares on the Agreed Terms and, if so, the number of further Offered Shares that it would be willing to purchase.
4. If not all of the other Same Class Shareholders accept the offer in full, the excess Offered Shares shall be sold to the Same Class Shareholders who have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point 3 in proportion to their respective holdings of shares and, as to any extra in proportion to the number of further Offered Shares each such Same Class' Shareholder indicated a willingness to purchase.
5. If excess Offered Shares remain unsold after the steps set out at point 2 to 4 above have been taken, the considered excess Offered Shares shall be offered to the Other Shareholders according to the same terms and conditions as set out above. However, in such situation, the Acceptance Period applicable to Other Shareholders shall be no longer than ten (10) days as from the end of the Acceptance Period applicable to the Same Class Shareholders.
6. The board of directors shall, as soon as such offer closes, notify the Selling Shareholder of the number of the Offered Shares which the Same Class Shareholders or Other Shareholders have agreed to purchase and the Selling Shareholder may sell them accordingly.
7. If excess Offered Shares remain unsold after the steps set out at point 2 to 6 above have been taken, the board of directors shall notify the Selling Shareholder whether those excess Offered Shares may or may not be sold to one or more Offerors, such decision to be at the board of directors' sole discretion. If the board of directors refuses the transfer of the shares to any or all of the Offerors, it will endeavour to find a suitable purchaser willing to acquire the excess Offered Shares on the Agreed Terms.
8. Notwithstanding the above provisions of article 6, transfers of B Shares and C Shares shall only be subject to approval by a simple majority of the shareholders at a general meeting of shareholders.

Title III.- Management

Art. 7. The company shall be managed by a board of directors composed of five members being one A Director, two B Directors and two C Directors (together, the «Directors») shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be re-elected and may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. The removal of one or several Directors by a resolution of the general meeting of shareholders shall trigger the automatic removal of the remaining directors. In this case, the general meeting of shareholders will appoint a new board of directors.

The directors' term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining Directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting of shareholders.

Art. 8. The general meeting of shareholders and the board of directors may elect from among the Directors a chairman. The chairman may be revoked ad nutum by the general meeting of shareholders and the board of directors.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by any Director.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, either in person or by telephone or video conference or any other means of telecommunication, provided that all those present or represented can hear and speak to each other.

A proxy between Directors, which may be given by letter, telegram, telex or facsimile is permitted.

In case of emergency, Directors may vote by letter, telegram, telex, and facsimile.

Resolutions shall require a majority vote which must comprise the votes of at least one B Director and one C Director and shall be laid down in a written document which may be signed in multiple identical copies (counterparts) in which case all copies shall be deemed to constitute one document.

Resolutions signed by all Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or similar communication.

In the event that the board of directors shall fail to reach agreement on any matter before it after deliberating upon such matter during two consecutive meetings, any Director may, upon simultaneous notice to the shareholders and the other Directors, refer such matter to the general meeting of shareholders for resolution. If a dispute is so referred to them, the shareholders shall, within ten (10) business days from the date of such notice, confer in good faith with a view toward resolving such matter and shall cause the Directors to take such action as is necessary to resolve such matter in the manner agreed by the general meeting of shareholders.

In case of a deadlock between the shareholders on the matter in dispute brought before them by one or several Directors, they shall appoint an independent arbitrator and that cause the Directors to take such action as is necessary to resolve such matter in the manner proposed by the arbitrator.

Art. 9. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

However, transactions with a financial value in excess of hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) must be approved by the general meeting of shareholders.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 10. The company shall be bound in all circumstances by the joint signature of four Directors.

Art. 11. The general meeting of shareholders and the board of directors may delegate the powers in respect of the daily management of the company, to one or more Directors, who will be called managing directors.

The managing director(s) will be in charge of the fulfilment of any and all compliance matters of the company, including but not limited to:

- * preparation of the bookkeeping and annual accounts of the company, to on a regular basis prepare financial reports for the management of the company as well as the latter's shareholder(s), all of the aforementioned in co-operation with duly qualified auditors and tax advisers;

- * opening and operating of local bank accounts of the company, such authorisation to operate the accounts being limited to amounts not exceeding five thousand Euro (EUR 5,000.-), and sign any and all forms and documents related thereto;

- * keeping the shareholders' register of the company;

- * handling of all formalities with the Trade Register with which the company is or in the future will be registered, in particular to file registration forms, annual and interim accounts and to in general handle correspondence with the Trade Register and the Chamber of Commerce;

- * execution and filing with the appropriate authorities of capital tax returns, corporate income tax returns, dividend tax returns, value added tax returns as well as any other appropriate local tax return, such tax returns being prepared by or in co-operation with duly qualified tax advisers;

- * execution and filing of application forms with the appropriate foreign tax administrations in order to obtain relief or recoup from foreign withholding taxes imposed on the company, and in relation thereto obtain the necessary certificate of residence from the Luxembourg tax authorities.

The board of directors may also delegate the management of all or part of the affairs of the company, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a Director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorisation of the general meeting.

Art. 12. Any litigation involving the company, as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by a Director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 13. In accordance with the relevant provisions of the Law, the company shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires) appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time upon resolution of the general meeting.

Title V.- General meeting

Art. 14. The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the thirty-first day of July. If such day is a Saturday, a Sunday or a holiday in Luxembourg, the annual general meeting will be held on the next following business day.

All other general meetings of shareholders may be held at such times as may be determined by vote of the board of directors and specified in the notice of meeting for such meetings. Each notice of meeting shall specify the purpose or purposes of the meeting and the matters to be considered at such meeting, and all other such information as may be required by Luxembourg law. Written notice of the place, date, time and agenda of every meeting of shareholders shall be given by way of publication in accordance with the law and/or by registered mail for the registered shareholders not less than five (5) days nor more than thirty (30) days prior to the date of such meeting unless (i) such notice is waived in writing by all the shareholders and (ii) all shareholders are present or represented at such meeting. At any meeting so called, the shareholders shall transact only such business as was specified in the notice for such meeting and any other business that all shareholders determine is prudent.

Unless otherwise specified in these articles or mandated by law, decisions of the general meeting of shareholders will be validly adopted if approved by a majority of at least ninety-six percent (96%).

Title VI.- Accounting year - Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December two thousand and three.

Art. 16. After deduction of any and all expenses and amortisations by the company, the credit balance represents the net profits of the company. Of such net profit, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve in accordance with the Law; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has dropped below the required ten percent (10%) of the capital of the company.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

If no liquidators are appointed at the time of the dissolution, the board of managers will assume the tasks and responsibilities of the liquidator.

Title VIII.- General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto (the «Law»).

Subscription and payment

1) Thereupon, the company ADVANTIS GROUP PARTICIPATIES B.V., prenamed, represented as stated hereabove, declared to subscribe for two thousand (2,000) B Shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

2) Thereupon, the company PDC INVEST, S.à r.l., prenamed, represented as stated hereabove, declared to subscribe for twenty four thousand (24,000) A Shares and to have them fully paid up by contribution in cash,

so the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand five hundred Euro (EUR 32,500.-) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately five thousand three hundred Euro (EUR 5,300.-)

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of statutory auditors (commissaires) is fixed at one.

2.- The following has been appointed as statutory auditor:

- Mr Herman Hiel, accountant, residing at B-9200 Dendermonde, Leopold II laan 39, His mandate will expire after the annual general meeting to be held in the year 2008.

3.- The following has been appointed A Director:

- AMACO (LUXEMBOURG) S.A., with its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du 10 Septembre.

4.- The following have been appointed B directors:

- Mr Jasper Konings, companies' director, residing in NL-5707 HC, Helmond, Wesselmanlaan 12,

- Mr Wilfred Aalders, companies' director, residing in NL-5913 BX Venlo, Stalbergweg 336,

5.- The following have been appointed C directors:

- PDC INVEST, S.à r.l., with its registered office in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

- Mr Patrick De Crook, companies' director, residing in B-9200 Dendermonde, Rozenlaan 19,

6.- The mandate of these five directors will expire after the annual general meeting to be held in the year 2008.

7.- The board of directors is authorised to appoint managing director with the power to bind the company with respect to its daily management:

- AMACO (LUXEMBOURG) S.A., previously named.

Its mandate will expire after the annual general meeting to be held in the year 2008.

8.- The registered office of the company is established in L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- ADVANTIS GROUP PARTICIPATIES B.V., avec siège social à NL-5921 HN, Venlo (Pays-Bas), Pepijnstraat 56,

représentée par son administrateur Monsieur Jasper Konings, demeurant à NL-5707 Helmond, Wesselmanlaan 12,

2.- PDC INVEST, S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt,

représentée par deux de ses gérants à savoir:

a) Monsieur Patrick De Crook, administrateur de sociétés, demeurant à B-9200 Dendermonde, Rozenlaan 19,

b) AMACO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du 10 Septembre, ici représentée par Madame Petra Dunselman, administrateur de sociétés, demeurant à L-8356 Garnich, 8, rue de Kahler,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 octobre 2002, laquelle procuration paraphée ne varietur restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire de rédiger comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elles entendent constituer entre elles:

Titre 1^{er}. - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente une société anonyme sous la dénomination de BioBLUE GROUP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré vers tout autre lieu situé dans la municipalité, par simple décision du conseil d'administration.

La société pourra établir des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements politiques ou économiques extraordinaires, susceptibles de perturber les activités normales du siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger interviendraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger à titre provisoire jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Ce transfert provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Une telle déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour ce faire dans les circonstances données.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit dans toute entreprise, et à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations.

La société pourra notamment utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la liquidation d'un portefeuille composé de toutes valeurs mobilières et brevets de quelque origine que ce soit, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par le biais d'investissements, de souscriptions, de garanties d'émission ou d'options des valeurs mobilières et brevets, les réaliser moyennant vente, cession, échange ou de toute autre manière, ou développer ces valeurs mobilières et brevets, prêts, avances ou cautionnements. La société pourra effectuer des opérations de change sur devises, prêter toute assistance par le biais de prêts, de cautionnements

ou autrement à des filiales ou sociétés apparentées et emprunter des fonds par le biais de bons, d'obligations et de tout autre type de créance, garantie ou non.

La société pourra effectuer tout type d'opérations commerciales, industrielles ou financières, de même que toutes transactions liées à des biens immobiliers ou mobiliers qu'elle jugera utiles à la réalisation de ses objectifs.

Titre II - Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-), représenté par:
- vingt-quatre mille (24.000) actions nominatives de catégorie A (les «Actions A») d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

- deux mille (2.000) actions nominatives de catégorie B (les «Actions B») d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. La société aura un capital autorisé de cinquante mille euros (EUR 50.000,-).

Le conseil d'administration est autorisé par la présente à émettre quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) (les «Actions C»), avec ou sans prime d'émission, afin d'amener de temps en temps, en tout ou en partie, à sa discrétion le capital total de la société à hauteur du montant autorisé du capital, et il pourra accepter des souscriptions pour ces actions dans le délai stipulé par les articles 32 (2) et 32 (5) de la loi. La durée ou l'étendue de ce pouvoir pourra être prolongée par une résolution des actionnaires, prise occasionnellement en assemblée générale de la manière prévue pour les amendements de ces statuts.

Le conseil d'administration ne pourra offrir des Actions C pour souscription qu'à Stichting Administratiekantoor Bio-BLUE GROUP.

Le conseil d'administration pourra déléguer à toute personne dûment autorisée la tâche d'accepter les souscriptions, de recevoir les paiements pour des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital, d'émettre des Actions et de réaliser tous les actes et dispositions nécessaires à la documentation de l'augmentation de capital et, en particulier, à l'amendement du présent article sous la forme notariée légalement requise, afin de refléter l'augmentation de capital.

Les actions A, B et C devront à tout moment être et demeurer nominatives, et devront être inscrites au registre des actionnaires (le «Registre»), qui sera conservé par le conseil d'administration, ou par une ou plusieurs personnes désignées à cette fin par le conseil d'administration. Le Registre devra contenir le nom de chacun des actionnaires, son pays de résidence ou d'élection de domicile, le nombre et la catégorie des actions détenues par lui, et le montant libéré sur chacune de ces actions.

Toute cession d'actions nominatives devra se faire par une déclaration écrite de cession qui devra être inscrite au Registre; cette déclaration devra être datée et signée par le cédant et par le cessionnaire, ou par toute autre personne détentrice d'une procuration adéquate à cet effet. La société pourra accepter et inscrire au Registre toute cession résultant d'une correspondance ou d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Au cas où une cession aurait lieu en violation des dispositions des présents statuts, le conseil d'administration refusera d'enregistrer cette cession au Registre, et cette cession sera frappée de nullité et réputée sans effet, et aucun paiement d'aucune sorte ne sera versé par la société au cessionnaire en ce qui concerne ces actions (tous dividendes et paiements d'effet, ce type étant considérés comme annulés). Les droits de vote le cas échéant attachés à ces actions sur quelque sujet que ce soit, resteront acquis au cédant pendant toute la période courant à compter du non-respect initial des conditions de cession par le cédant jusqu'à l'accomplissement de ces conditions.

Tout actionnaire devra transmettre au conseil d'administration une adresse à laquelle toutes les communications et tous les avis de la part de la société pourront être envoyés. Cette adresse sera également inscrite au Registre.

Au cas où un actionnaire ne fournirait pas une telle adresse, le conseil d'administration pourra autoriser l'inscription d'une remarque correspondante au Registre, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être celle du siège social de la société, ou tout autre adresse pouvant de temps en temps être enregistrée par le conseil d'administration, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au conseil d'administration par l'actionnaire en question.

Tout actionnaire pourra à tout moment modifier son adresse figurant au Registre par le biais d'une notification écrite à la société, à son siège social ou à toute autre adresse pouvant de temps en temps être fixée par le conseil d'administration.

Le capital souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise sous les mêmes conditions de quorum que celles requises pour un amendement des statuts.

Les actions pourront être émises au-dessus du pair, auquel cas la prime sera versée à une réserve distincte de primes d'émission pour chaque catégorie d'actions.

La société pourra, dans la mesure et sous les conditions stipulées par la loi, acheter ses propres actions.

Art. 6. Les cessions d'actions ne pourront se faire qu'aux conditions suivantes:

1. Chaque actionnaire pourra librement vendre tout ou partie de ses actions à d'autres détenteurs de la même catégorie d'actions.

2. Si un actionnaire (ci-après l'«Actionnaire cédant») souhaite vendre la totalité ou une partie de ses actions (les «Actions offertes») à des détenteurs d'actions de catégories différentes ou à des tiers (les «Offrants»), il devra communiquer cette intention de vente au conseil d'administration, en mentionnant les détails concernant les Actions offertes et le prix par action tel qu'il aura été proposé par l'Offrant, cette offre étant irrévocable et engageant les parties en cas d'acceptation. Le conseil d'administration devra, dans les cinq jours suivant réception de cette communication, proposer les Actions offertes aux autres détenteurs éventuels d'actions de la même catégorie que les Actions offertes (les «Actionnaires de même catégorie»), au prorata du nombre d'actions détenues par eux. Entre-temps, le conseil d'administration devra donner notification de l'intention de vente à tous les autres actionnaires (les «autres actionnaires»). Les actions offertes seront proposées au même prix par action et aux mêmes conditions que ceux proposés par l'offrant (les «conditions convenues»), et l'offre sera ouverte à acceptation pour une période raisonnable déterminée par le conseil d'administration, non inférieure à dix (10) jours et non supérieure à trente (30) jours (la «période d'acceptation»).

3. Lors de l'acceptation d'une offre, tout Actionnaire de la même catégorie devra notifier au conseil d'administration le nombre d'actions offertes (jusqu'au maximum autorisé) pour lesquelles il accepte l'offre et si, pour le cas où les autres Actionnaires de la même catégorie n'accepteraient pas l'offre, cet actionnaire de la même catégorie souhaiterait acheter davantage d'actions offertes selon les conditions convenues et, si tel est le cas, le nombre d'actions offertes supplémentaires qu'il serait disposé à acquérir.

4. Si les autres actionnaires de la même catégorie n'acceptent pas tous l'offre dans sa totalité, l'excédent d'actions offertes sera vendu aux Actionnaires de la même catégorie ayant exprimé leur volonté d'acheter des actions offertes supplémentaires conformément au point 3 au prorata de leur nombre d'actions respectif et, pour toute action supplémentaire, au prorata du nombre d'actions offertes supplémentaires que chacun de ces actionnaires de la même catégorie se sera déclaré disposé à acheter.

5. Si des actions offertes excédentaires demeurent invendues après que l'on ait procédé aux étapes définies aux points 2 à 4 susmentionnés, l'excédent d'actions offertes en question sera proposé aux autres actionnaires, dans les mêmes conditions que celles définies ci-dessus. Dans ce cas toutefois, la période d'acceptation applicable aux autres actionnaires ne devra pas excéder dix (10) jours à compter de la fin de la période d'acceptation applicable aux actionnaires de la même catégorie.

6. Le conseil d'administration devra, dès la clôture de l'offre, notifier à l'Actionnaire Vendeur le nombre des actions offertes que les actionnaires de la même catégorie ou que les autres actionnaires auront décidé d'acheter, et l'actionnaire cédant pourra les vendre en conséquence.

7. Si les actions offertes excédentaires demeurent invendues après que l'on ait entrepris les étapes fixées aux points 2 à 6 susmentionnés, le conseil d'administration devra notifier à l'actionnaire vendeur si ces actions offertes excédentaires peuvent ou ne peuvent pas être vendues à un ou plusieurs offrants, cette décision étant laissée à l'entière discrétion du conseil d'administration, Si le conseil d'administration refuse la cession des actions à un offrant ou à tous les offrants, il devra s'efforcer de trouver un acquéreur adéquat souhaitant acheter l'excédent d'actions offertes dans les conditions convenues.

8. Nonobstant les dispositions de l'article 6 susmentionné, les cessions d'Actions B et d'actions C ne seront soumises qu'à l'approbation à la majorité simple des voix des actionnaires réunis en assemblée générale des actionnaires.

Titre III - Administration

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres, dont un administrateur A, deux administrateurs B et deux administrateurs C (désignés conjointement les «administrateurs»), actionnaires ou non, qui seront élus par une assemblée générale des actionnaires pour un mandat n'excédant pas six années. Ils pourront être réélus et révoqués à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La révocation de l'un ou de plusieurs administrateurs par résolution de l'assemblée générale des actionnaires entraînera la révocation d'office des autres administrateurs. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires devra désigner un nouveau conseil d'administration.

La durée du mandat des administrateurs sera définie par une assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants auront le droit de remplir cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration pourront élire un président parmi les administrateurs. Le président pourra être révoqué ad nutum par l'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration.

Une réunion du conseil d'administration devra être convoquée à chaque fois qu'un administrateur en exprime la demande.

Le conseil d'administration ne pourra valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, soit en personne, soit au téléphone ou par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de télécommunication, à condition que tous les administrateurs présents ou représentés puissent s'entendre et se parler mutuellement.

La procuration entre administrateurs, donnée par le biais d'une lettre, d'un télégramme, d'un télex ou d'un facsimilé, est permise.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex et facsimilé.

Les résolutions seront prises à la majorité des voix, qui devront comprendre les voix d'au moins un administrateur B et un administrateur C et devront être consignées dans un document écrit qui pourra être signé en de multiples exemplaires identiques (duplicata), auquel cas tous les exemplaires seront réputés ne constituer qu'un seul document.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valides et effectives que si elles étaient prises à une assemblée dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur de multiples exemplaires d'une résolution identique et pourront être documentées par lettre, facsimilé ou toute communication similaire.

Au cas où le conseil d'administration n'arriverait pas à trouver un accord sur un quelconque point qui lui serait soumis, après avoir délibéré sur ce point durant deux réunions consécutives, tout administrateur pourra, par la voie d'une notification simultanée aux actionnaires et aux autres administrateurs, porter cette affaire pour résolution devant l'assemblée générale des actionnaires. En cas de soumission d'un tel différend, les actionnaires devront, dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la date de cette notification, se concerter consciencieusement en vue de résoudre cette affaire et devront amener les administrateurs à prendre toutes les mesures nécessaires afin que cette affaire soit résolue de la manière décidée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de désaccord persistant entre les actionnaires au sujet du différend qui leur aura été soumis par un ou plusieurs administrateurs, ils devront nommer un arbitre indépendant et devront amener les administrateurs à prendre toutes les mesures nécessaires afin que cette affaire soit résolue de la manière proposée par l'arbitre.

Art. 9. Le conseil d'administration disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tout acte d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social défini à l'article 4 susmentionné.

Les transactions ayant une valeur financière excédant cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) devront toutefois être approuvées par l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à une assemblée générale des actionnaires de par la loi ou par les présents statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra verser des dividendes intérimaires, conformément aux exigences légales.

Art. 10. La société se trouvera engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de quatre administrateurs.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires et le conseil d'administration pourront déléguer leurs pouvoirs relatifs à la gestion quotidienne de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Les administrateurs délégués seront responsables de l'accomplissement de toute obligation locale de la société, y compris sans y être limité:

- * Etablissement de la comptabilité et des comptes annuels de la société, rédaction à intervalles réguliers des rapports financiers à l'attention de la direction de la société ainsi que de son (ses) actionnaire(s), tout ceci en coopération avec des commissaires et conseillers fiscaux dûment qualifiés;

- * Ouverture et opération des comptes bancaires locaux de la société, cette autorisation de compte étant limitée à des montants n'excédant pas cinq mille euros (EUR 5.000,-), et signature de tout formulaire et document y afférent;

- * Tenue du registre des actionnaires de la société;

- * Accomplissement de toutes les formalités auprès du Registre du Commerce auprès duquel la société est ou sera enregistrée, en particulier dépôt des formulaires d'enregistrement, des rapports annuels et intérimaires, et en général accomplissement de la correspondance avec le Registre du Commerce et la Chambre de Commerce;

- * Réalisation et dépôt, auprès des autorités compétentes, des déclarations d'impôts sur le revenu du capital, d'impôts sur le revenu des sociétés, d'impôts sur dividendes, déclarations TVA, ainsi que toute autre déclaration d'impôts locaux, ces déclarations devant être préparées par ou en coopération avec des conseillers fiscaux dûment qualifiés;

- * Réalisation et dépôt des formulaires d'enregistrement auprès des autorités fiscales étrangères compétentes, afin d'obtenir des allègements ou recouvrements d'impôts retenus à la source à l'étranger et imposés à la société, et obtention à cet égard des certificats nécessaires de résidence de la part des autorités fiscales luxembourgeoises.

Le conseil d'administration pourra également déléguer la gestion de tout ou partie des affaires de la société à un ou plusieurs gérants, et accorder des pouvoirs spéciaux dans des domaines déterminés à un ou plusieurs mandataires. Ces mandataires ou gérants ne devront pas être administrateur ou actionnaire.

Toute délégation à un membre du conseil d'administration devra faire l'objet d'un accord préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Tout contentieux impliquant la société, en tant que demandeur ou défendeur, sera réglé, au nom de la société, par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur mandaté à cet effet.

Titre IV - Surveillance

Art. 13. Conformément aux dispositions pertinentes de la loi, la société sera surveillée par un ou plusieurs commissaires statutaires (commissaires), nommés par une assemblée générale des actionnaires qui en fixera le nombre, la rémunération, et la durée du mandat, laquelle ne devra pas excéder six années.

Ils pourront être réélus et révoqués à tout moment, sur résolution de l'assemblée générale.

Titre V - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la commune du siège social, au lieu spécifié dans les avis de convocation le 31 juillet de chaque année. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Toute autre assemblée générale des actionnaires pourra être convoquée à chaque fois que cela sera décidé par vote du conseil d'administration et spécifié dans l'avis de convocation à de telles réunions. Tout avis de convocation devra spécifier le ou les objectifs de l'assemblée ainsi que les sujets à traiter lors de cette assemblée et toute autre information de ce type qui pourrait être requise par la loi luxembourgeoise. Une communication écrite du lieu, de la date, de l'heure et de l'ordre du jour de chaque réunion de l'assemblée des actionnaires devra se faire par le biais d'une publication conformément à la loi et/ou par courrier électronique nominatif adressé aux actionnaires enregistrés, et ce non moins de cinq (5) jours ni plus de trente (30) jours avant la date de cette assemblée, sauf si tous les actionnaires renoncent par écrit à une telle notification et que ii) tous les actionnaires sont présents ou représentés à cette assemblée. Lors des assemblées convoquées de la sorte, les actionnaires ne devront traiter que les points spécifiés dans l'avis de convocation et tout autre point que les actionnaires considéreront comme pertinents.

Sauf stipulation contraire dans les présents statuts ou la loi, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires seront réputées valablement adoptées à condition d'être adoptées par une majorité d'au moins quatre-vingt seize pourcent (96%).

Titre VI - Exercice comptable - Affectation du bénéfice

Art. 15. L'exercice comptable de la société commence le premier janvier et prend fin le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice comptable, lequel commencera à la date de constitution de la société et prendra fin le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 16. Après déduction de toutes dépenses et de tous amortissements par la Société, le solde créditeur représente le bénéfice net de la société. Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net devront être affectés à la constitution d'une réserve légale, conformément à la loi; cette affectation cessera lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social; elle reprendra toutefois jusqu'à la reconstitution complète de cette réserve, si, à un quelconque moment et pour quelque raison que ce soit, le montant de la réserve légale devait tomber en dessous des dix pourcent (10%) du capital social requis.

Le solde du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 17. La société pourra être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation se fera par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des actionnaires, qui spécifiera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

A défaut de nomination d'un liquidateur au moment de la dissolution, le conseil d'administration assumera la tâche et les responsabilités du liquidateur.

Titre VIII - Disposition générales

Art. 18. Tous les cas non régis par les présents statuts devront être interprétés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux amendements à cette loi (la «loi»).

Souscription et libération

1) Sur ce, la société ADVANTIS GROUP PARTICIPATIES B.V., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré avoir souscrit à deux mille (2.000) actions B et les avoir entièrement libérées en espèces;

2) Sur ce, la société PDC INVEST, S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus a déclaré avoir souscrit à vingt-quatre mille (24.000) actions A et les avoir entièrement libérées en espèces,

de sorte que la société a à sa disposition la somme de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-), tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues à l'article 26 tel qu'amendé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été respectées.

Frais

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, encourus par la société ou mis à sa charge en raison de sa constitution, est d'environ cinq mille trois cents euros (EUR 5.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties susmentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont immédiatement réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir au préalable vérifié qu'elle était dûment constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de commissaires statutaires (commissaires) est fixé à un.

2.- A été nommé au poste de commissaire

- Monsieur Herman Hiel, comptable, résidant à B-9200 Dendermonde, Leopold II laan 39,

Son mandat expirera après l'assemblée générale annuelle qui devra être tenue en 2008.

3.- A été nommé administrateur A:

- AMACO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du 10 Septembre.

4.- Ont été nommés administrateurs B:

- Monsieur Jasper Konings, administrateur de société, résidant à NL-5707 Helmond, Wesselmanlaan 12;

- Monsieur Wilfred Aalders, administrateur de société, résidant à NL-5913 BX Venlo, Stalbergweg.

5.- Ont été nommés administrateurs C:

- PDC INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt;

- Monsieur Patrick De Crook, administrateur de société, résidant à B-9200, Dendermonde, Rozenlaan 19;

6.- Le mandat de ces cinq administrateurs expirera après l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2008.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer administrateur délégué ayant pouvoir d'engager la société en ce qui concerne sa gestion journalière

- AMACO (LUXEMBOURG) S.A., prénommée.

Son mandat expirera après l'assemblée générale annuelle qui aura lieu en l'an 2008.

8.- Le siège social de la société est établi à L-1142 Luxembourg, 7 rue Pierre d'Aspelt.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte notarié est libellé en anglais, suivi d'une version en français; en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: J. Konings - P. De Crook - P. Dunselman - E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2002, vol. 136S, fol. 77, case 4. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.

E. Schlessner.

(81155/227/567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CAVO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 28.634.

Conformément à une convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société sous rubrique, le siège de la société a été fixé au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80958/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

COAL AND OIL TRADE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 25.278.

Conformément à une convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société sous rubrique, le siège de la société a été fixé au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80959/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

INTERNATIONAL SUCCESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.878.

Conformément à une convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société sous rubrique, le siège de la société a été fixé au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80960/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

DREJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 49.070.

Conformément à une convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société sous rubrique, le siège de la société a été fixé au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 13, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80961/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

PASTEL INVESTISSEMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 77.646.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par la résolution des associés du 25 octobre 2002

Sont nommés gérants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002

- Monsieur Claude Guilhem, architecte, demeurant 7, boulevard Carnot, F-81000 Albi (France), gérant A;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant professionnellement au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, gérante B.

Signature.

(80998/833/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

L.C.S.H. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 69.245.

Conformément à une convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l. et la société sous rubrique, le siège de la société a été fixé au 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2002, vol. 576, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80962/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

BELTSHIP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.336.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 28, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2002

Conseil d'administration

Pour la durée d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle en 2003 les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil d'Administration:

- Hartmann Hans-Jürgen, Administrateur, demeurant à D-21781 Cadenberge
- Van der Meer Jacobus, Administrateur, demeurant à D-21762 Otterndorf
- Schult-Nuske Heidrun, Administrateur, demeurant à D-21762 Otterndorf.

Réviseur d'Entreprises

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises de Monsieur Fons Mangen, Réviseur d'Entreprises, demeurant au 147, rue de Warken à L-9088 Ettelbruck, pour une nouvelle durée d'un an.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de EUR 7.005,97 pour l'exercice qui se terminant au 31 décembre 2001 comme suit:

Allocation à la réserve légale	350,29
Report à nouveau	6.655,68
	7.005,97

Luxembourg, le 17 octobre 2002.

G. Asselman

Dirigeant

(80963/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

BERING VENTURE CAPITAL A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 44.012.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant à Bertrange;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Signature.

(81020/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

EURONORD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.655.

Les comptes annuels aux 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 28, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2002

Conseil d'administration

L'assemblée générale statutaire a nommé pour la durée d'un an, jusqu'à la suivante Assemblée Générale annuelle en 2003, les personnes suivants comme administrateurs:

- Paraschiv Vasile, Administrateur, demeurant à B-1050 Bruxelles
- Asselman Geert, Administrateur, demeurant Cité Riedgen, Bertrange
- Van Mael Marc, Administrateur, demeurant à B-2600 Berchem.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de donner décharge au Commissaire aux Comptes. A l'unanimité des votes, l'Assemblée décide que pour la durée d'un an, jusqu'à la suivante Assemblée Générale annuelle, Monsieur Fons Mangen, demeurant au 147, rue Warken à L-9088 Ettelbruck, est nommé Commissaire aux Comptes.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de EUR 22.124,67 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001 comme suit:

Allocation à la réserve légale	1.106,23 EUR
Report à nouveau	21.018,44 EUR
	22.124,67 EUR

Luxembourg, le 22 octobre 2002.

G. Asselman

Dirigeant Maritime

(80964/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

HOLDING DE DEVELOPPEMENT ET DE TOURISME «H.D.T.» S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 12.965.

Les comptes annuels aux 31 mars 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2002

Conseil d'administration

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2002/2003 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'entreprises, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Administrateur de sociétés, L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Administrateur de sociétés, B-6810 Jamoigne.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale statutaire a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant à Torgny (B) pour une durée de six ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Répartition du résultat de l'exercice

Pour l'exercice se terminant au 31 mars 2002 la répartition du résultat de l'exercice est comme suit:

Allocation à la réserve légale	93.543,97 EUR
Distribution de dividendes	148.800,00 EUR
Report à nouveau	1.628.535,38 EUR
	1.870.879,35 EUR

F. Mangen

Administrateur

(80966/000/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.851.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2002, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003:

N. Parker Simes
Farhad Tavakoli
Hartmut Giesecke
Ida Levine
Jacques Elvinger
Pierre Marie Bouvet de Maisoneuve.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.
BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80971/801/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CAPITAL INTERNATIONAL KOKUSAI FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.851.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.
BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.
Signature

(80980/801/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

EQUINOXE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 29.779.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.
FIDUCIAIRE CONTINENTALE
Signature

(80986/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

RECYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 25.934.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 octobre 2002

au siège social de la société

Il résulte de la réunion du conseil d'administration que le siège social de la société est transféré au 462, route de Longwy à L-4832 Rodange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2002.
Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81029/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CORSAIR (LUXEMBOURG) N°4 S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

In the year two thousand and two, on the eleventh of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr 4, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3418 0195 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.

2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC Amsterdam, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 3414 8998 and having its statutory office in The Netherlands at Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam.

Represented by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

BY-LAWS:

Chapter I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1.- Form, Name

1.1 A Luxembourg company (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles (the «Articles»).

1.2 The Company exists under the firm name of CORSAIR (LUXEMBOURG) N°4 S.A..

Art. 2. Registered Office

2.1 The Company has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object

3.1 The objects of the Company are to take participations in Luxembourg or foreign entities and also to invest in a portfolio of securities or similar instruments (including but not limited to shares, warrants and equity securities), bonds, notes, loans and other debt instruments or securities, trade receivables or other forms of claims, obligations (including but not limited to synthetic securities obligations), to acquire rights or participations in loans and in financial derivatives agreements or instruments, to enter into any agreements relating to such portfolio and to grant pledges, guarantees or other security interests of any kind under any law to Luxembourg or foreign entities.

3.2 The Company may also:

(a) raise funds through, including, but not limited to, the issue of promissory notes, bonds, notes and other debt instruments or debt securities, the use of financial derivatives or otherwise and obtain loans or any other form of credit facility;

(b) enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide credit protection to the swap counterparty;

(c) grant security for funds raised, including bonds, obligations and notes issued, and to grant security for indemnities given by the Company;

(d) enter into agreements, including, but not limited to:

(e)

1. underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, in relation to the raising of funds;

2. interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c) and (d) 1 above; and

3. bank and cash administration agreements, liquidity facility agreements, credit insurance agreements and agreements creating security in connection with the objects mentioned under 3.2 (a), (b), (c), (d) 1 and 2 above.

3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on holding companies.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Capital

5.1 The subscribed capital is set at Euro thirty-one thousand (EUR 31,000), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of Euro one thousand (EUR 1,000) each, fully paid up (by 100 %).

5.2 A register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by two Directors.

Art. 6. Form of the shares

The shares are in principle in registered form, or in bearer form at the request of the shareholders and subject to legal conditions.

Art. 7. Payment of shares

Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of Capital

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Directors

9.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Directors

9.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for 6 years from the date of his election.

9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors

10.1 The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two Directors. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 11. General Powers of the Board of Directors

Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which is competent to determine all matters not expressly reserved to the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Art. 12. Delegation of Powers

12.1 The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, in its widest sense, to any Director or to third persons, who need not be shareholder of the Company.

12.2 Delegation of the day-to-day management to a Director is subject to prior authorisation by the general meeting of shareholders.

12.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

12.4 It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Representation of the Company

In all circumstances, the Company shall be bound by the single signature of any Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors acting jointly.

Art. 14. Statutory Auditor

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders.

14.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six years.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholders

15.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.2 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.3 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

15.4 If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

15.5 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

15.6 In case that all the shareholders are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

Art. 16. Place and Date of the Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the first Friday of September, at 05.00 P.M, and for the first time in 2004. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 17. Other general meetings

The Board of Directors or the statutory auditors may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one fifth of the capital of the Company.

Art. 18. Votes

18.1 Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

18.2 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior written notice or publication.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

Art. 19. Business Year

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on thirty-one December 2003.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 20. Distribution of Profits

20.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 22. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the thirty-one (31) shares as follows:

1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr 4	30 shares
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	1 share
Total: thirty-one shares	31 shares

All these shares have been fully paid up, so that the sum of Euro thirty-one thousand (EUR 31,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euro.

First extraordinary general meeting of shareholders

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer.
2. The following have been elected as Directors for a duration of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008:
 - a) Peter Dickinson, 2 boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Banker;
 - b) Adriano Vinciotti, 2 boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, Banker;
 - c) Jan Rouppe van der Voort, Herengracht 450, Amsterdam, 1017 CA, Netherlands, Banker;
3. The following has been appointed as statutory auditor for the same period: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI;
4. The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le onze octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr 4, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3418 0195 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

2.- STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (Stichting) de droit hollandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 3414 8998 et ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA Amsterdam (Pays-Bas).

Ici représentées par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (« la Société ») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination CORSAIR (LUXEMBOURG) N°4 S.A.

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet

3.1 Les objets de la Société sont de prendre des participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et également d'investir dans un portefeuille comprenant des titres ou autres instruments (incluant mais non limités aux actions, warrants et autres titres), des titres, des obligations, des prêts et autres instruments similaires, des créances commerciales ou autres formes de créances, des dettes, des obligations (notamment, sans que ceci soit limitatif, des obligations de couvertures synthétiques), d'acquérir des droits ou des participations dans des prêts ou contrats sur des produits dérivés ou autres instruments, de conclure des contrats relatifs à ce portefeuille et de fournir des gages, garanties et autres sûretés de toutes sortes soumis à une quelconque loi et accordés à des entités luxembourgeoises ou étrangères.

3.2 La Société peut également:

(a) réunir des fonds, et notamment émettre des billets à ordre, des titres, des obligations et autres dettes, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres et conclure des emprunts ou tout autre forme de moyen de crédit;

(b) entrer dans toute forme de contrats de crédit dérivés tels que, mais sans que cela soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contre-partie;

(c) accorder des sûretés en garantie des fonds obtenus par le biais notamment de l'émission d'obligations et de titres, et accorder des garanties pour les engagements consentis par la Société;

(d) conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative:

1. des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, en relation avec les capitaux que la Société s'est procurée;

2. des contrats d'échange sur devises ou taux d'intérêts et tous autres contrats sur des produits dérivés en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 les points (a), (b) (c) et (d) 1 ci-dessus;

3. des contrats bancaires, contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats portant sur des garanties en relation avec les objets mentionnés dans l'article 3.2 points (a), (b), (c) et (d) 1 et 2 ci-dessus.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital**Art. 5. Capital social**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille (31.000) Euro, divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille (1.000) Euro chacune, entièrement libérée (à raison de 100 %).

5.2 Un registre d'actions nominatives est conservé au siège social de la Société, où il pourra être consulté par tout actionnaires. Ce registre contient toutes informations requises par l'article 39 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les Sociétés Commerciales. La propriété des actions nominatives est établie par l'inscription dans ledit registre. Les certificats attestant de ces inscriptions seront constitués par une copie du registre et signés par deux Administrateurs.

Art. 6. Nature des actions

Les actions sont, en principe, nominatives, ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital social

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires**Art. 9. Conseil d'Administration**

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration.

9.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

9.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration

10.1 Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que télécopie, e-mail, télégramme, facsimilé, ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'Administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

12.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société, entendue dans son sens le plus large, à tout Administrateur ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

12.2 La délégation à un Administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

12.4 Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments

Art. 13. Représentation de la Société

En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature d'un seul des Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été délégué conjointement par deux quelconques des Administrateurs de la Société.

Art. 14. Commissaire aux comptes

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

14.3 Ils sont rééligibles.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires

15.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

15.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix émises, quelles que soient la portion du capital représentée.

15.3 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

15.4 Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour,

en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

15.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

15.6 Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Art. 16. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de septembre à 17.00 heures, et pour la première fois en 2004. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration considère de manière absolue et définitive que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 17. Convocation des assemblées générales des actionnaires

Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 18. Votes

18.1 Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou fax.

18.2 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable ou publication.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale

19.1 L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au trente et un décembre 2003.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 20. Répartition des bénéfices

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, liquidation

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 22. Loi applicable

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 31 actions comme suit:

1. STICHTING CORSAIR LUXEMBOURG Nr 4	30 actions
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM	1 action
Total: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000) Euro se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2008:
 - a) Peter Dickinson, 2 boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, banquier;
 - b) Adriano Vinciotti, 2 boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg, banquier;
 - c) Jan Rouppe van der Voort, Herengracht 450, Amsterdam, 1017 CA, Netherlands, banquier;
3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période: THEMIS AUDIT LIMITED, Abbot Building, PO Box 3186, Roadtown, Tortola, BVI.
4. L'assemblée générale des actionnaires autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg; les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2002, vol. 136S, fol. 73, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(81168/211/460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.551.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2002, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003:

N. Parker Simes
Farhad Tavakoli
Takeo Nakamura
Clark Taber
Ida Levine
Jacques Elvinger.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80972/801/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CAPITAL INTERNATIONAL NIPPON FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 25.551.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(80977/801/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.158.

—
Suite à l'assemblée générale ordinaire du 31 octobre 2002, le Conseil d'Administration de la Société Anonyme CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2003:

N. Parker Simes
Farhad Tavakoli
Hartmut Giesecke
Ida Levine
Jacques Elvinger.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(80975/801/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.158.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

(80978/801/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

GODFROY & ASSOCIES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 62.357.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80987/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

WEST AIR CONDITIONING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 72.620.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 20 mai 2002 que:

- Le siège de la société a été transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Luxembourg, le 11 octobre 2002.

Pour extrait conforme

WEST AIR CONDITIONING S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81030/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

INBC CONSTRUCT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.036.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80988/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

INBC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 29.679.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80989/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

LUX-BUTLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 58.375.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80990/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

ROYAL OAK S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.047.

Les comptes annuels aux 30 juin 2002 et 2001, enregistrés à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 28, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2002

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2002/2003 est composé comme suit:

- Francken Marc, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-Rumst, Président
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-Ettelbruck, Administrateur-Délégué
- De Vicq de Cumplich Philippe, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-Herent
- Muller Edmond, Industriel, demeurant à L-Kleinbettingen.

Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes en fonction pendant l'exercice 2002/2003 est la société REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg.

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de EUR 12.701.662,49 pour l'exercice se terminant au 30 juin 2002.

F. Mangen

Administrateur

(80969/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

**SEWERIN SCHILTZ, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. SEWERIN SCHILTZ - EQUIPEMENT INDUSTRIEL, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxemburg, 300, Val Sainte Croix.
H. R. Luxemburg B 61.578.

Im Jahre zweitausendzwei, den zweiundzwanzigsten Oktober.
Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Sind erschienen:

1.- Die Gesellschaft bürgerlichen Rechts HERMANN SEWERIN GbR, mit Sitz in D-33334 Gütersloh, Robert-Bosch-Strasse 3,

hier vertreten durch ihre Gesellschafterin GEBRUEDER SEWERIN, GmbH, mit Sitz in D-33334 Gütersloh, Robert-Bosch-Strasse 3,

welche hier vertreten wird durch ihren Geschäftsführer:

Herr Hermann Sewerin, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-33332 Gütersloh, Wiesengarten B.

2.- Frau Andrée Schiltz, Privatbeamtin, Witwe von Herrn Ferdinand Trommer, wohnhaft in L-1139 Luxemburg, 21A, rue des Sept Arpents.

3.- Frau Chantal Schiltz, Privatbeamtin, Witwe von Herrn James Smith, wohnhaft in L-1467 Howald, 39, rue Henri Entringer.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, erklären dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SEWERIN SCHILTZ - EQUIPEMENT INDUSTRIEL, S.à r.l., mit Sitz in L-1370 Luxemburg, 300, Val Sainte Croix, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter den Nummer B 61.578,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch die instrumentierende Notarin, am 10. November 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 90 vom 11. Februar 1998,

Abänderung der Satzung gemäss Urkunde aufgenommen durch die instrumentierende Notarin, am 22. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 663 vom 1. September 1999.

Sodann ersuchten die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, die instrumentierende Notarin, folgende Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft SEWERIN SCHILTZ - EQUIPEMENT INDUSTRIEL, S.à r.l. in SEWERIN SCHILTZ, S.à r.l. umzuwandeln, sodass Artikel zwei (2) der Satzung wie folgt zu lesen ist:

«**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung SEWERIN SCHILTZ, S.à r.l.»

Zweiter Beschluss

Herr Lothar Kienzler, Diplom Ingenieur und Schweissfachingenieur, wohnhaft in D-34128 Kassel, Ahnatalstrasse 30, tritt von seinem Amt als Geschäftsführer zurück, welcher Austritt die Gesellschafter annehmen. Herrn Lothar Kienzler wird hiermit volle Entlastung für sein Mandat erteilt.

Dritter Beschluss

Wird zum neuen Geschäftsführer ernannt:

Herr Axel Zobel, Diplom Ingenieur und Schweissfachingenieur, wohnhaft in D-30916 Isernhagen, Schneekoppenweg 11.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig vertreten durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Währung des Gesellschaftskapitals von fünf Millionen Luxemburger Franken (LUF 5.000.000,-) in Euro umzuwandeln (1 LUF = 40,3399 Euro) sodass das Gesellschaftskapital ab jetzt hundert dreiundzwanzig tausend neun hundert sechsundvierzig Euro sechsundsiebzig Cent (EUR 123.946,76) beträgt.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um eintausend dreiundfünfzig Euro vierundzwanzig Cent (EUR 1.053,24) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von hundertdreiundzwanzigtausendneuhundertsechsundvierzig Euro sechsundsiebzig Cent (EUR 123.946,76) auf hundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) zu bringen, ohne Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, sondern durch Erhöhung des Nominalwertes der schon bestehenden Anteile, sodass die fünftausend (5.000) bestehende Anteile je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) betragen.

Die gesamte Kapitalerhöhung wurde von der Gesellschafterin HERMANN SEWERIN GbR vorbenannt, durch einen Barbetrag einbezahlt, was der amtierenden Notarin belegt wurde und diese ausdrücklich feststellt.

Sechster Beschluss

1) Frau Andrée Schiltz, vorbenannt, erklärt hiermit ihren einzigen Anteil an die Gesellschaft bürgerlichen Rechts HERMANN SEWERIN GbR, vorbenannt, abzutreten, welche dies annimmt, zum Preise von fünfundzwanzig Euro (EUR 25), welcher Betrag die abtretende Gesellschafterin bekennt soeben von der HERMANN SEWERIN GbR erhalten zu haben, worüber sie hiermit ausdrücklich Quittung und Titel bewilligt.

2) Frau Chantal Schiltz, vorbenannt, erklärt hiermit ihren einzigen Anteil an die Gesellschaft bürgerlichen Rechts HERMANN SEWERIN GbR, vorbenannt, abzutreten, welche dies annimmt, zum Preise von fünfundzwanzig Euro (EUR 25), welcher Betrag die abtretende Gesellschafterin bekennt soeben von der HERMANN SEWERIN GbR erhalten zu haben, worüber sie hiermit ausdrücklich Quittung und Titel bewilligt.

Herr Axel Zobel, vorbenannt, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer, erklärt die Abtretungen der Anteile im Namen der Gesellschaft anzunehmen und sie derselben gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches als gültig zugestellt zu betrachten.

Siebter Beschluss

Durch die vorhergehenden Beschlüsse, ist Artikel sechs (6) der Satzung wie folgt zu lesen:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt hundert fünfundzwanzig tausend Euro (EUR 125.000,-) eingeteilt in fünf tausend (5.000) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Die 5.000 Gesellschaftsanteile sind von der Gesellschaft bürgerlichen Rechts HERMANN SEWERIN GbR, mit Sitz in D-33334 Gütersloh, Robert-Bosch-Strasse 3, gezeichnet.»

Kosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, obliegen und gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklären die Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Esch-sur-Alzette, in der Amtsstube der instrumentierenden Notarin, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Sewerin, A. Schiltz, C. Schiltz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 octobre 2002, vol. 882, fol. 56, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier ausgestellt zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, den 31. Oktober 2002.

B. Moutrier.

(81080/272/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

SEWERIN SCHILTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 300, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.578.

Statuts coordonnés suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 octobre 2002 (n° 1000/2002 de son répertoire), déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 octobre 2002.

B. Moutrier.

(81081/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

PARCOMATIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 18.777.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80992/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

OSONA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 49.600.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80991/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

PROMARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 36.914.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80993/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

PROMAT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 38.422.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80994/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

TERRI DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Contern, 2, rue de l'Etang.
R. C. Luxembourg B 56.725.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80995/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.655.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 532 page 25527 du 12 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(80999/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

PARK LUXEMBOURG FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 69.655.

Acte constitutif publié au Mémorial C n° 532 page 25527 du 12 juillet 1999.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81000/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

BH CONSULTING S.A., Société Anonyme.**Capital: 37.000,- EUR.**Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 75.190.*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 décembre 2001*

L'an deux mille un, le onze décembre à 18.00 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur B. Petat en sa qualité d'administrateur-délégué, préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée M. J. Y. Bichler. L'assemblée choisit comme scrutateur M. P. Lequeux.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représentée, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration, est le suivant:

1. Modification de l'article 6 des statuts.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur avec cosignature obligatoire de l'administrateur détenteur de l'autorisation d'exercice de l'activité commerciale.»

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir au scrutateur de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux pages figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

B. Petat / J. Y. Bichler / P. Lequeux

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2002, vol. 323, fol. 11, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(80933/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

VASTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 32.234.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 novembre 2002, vol. 576, fol. 21, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

Signataire catégorie A

- Monsieur Michael Shen, administrateur de sociétés, demeurant à Monaco, Administrateur-Délégué
- Monsieur Raymond Balsen, ingénieur E.T.P., demeurant à Paris
- Monsieur Hubert Descharrières, gérant de sociétés, demeurant à Bertrange

Signataire catégorie B

- Monsieur Norbert Brausch, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg
Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2002.

Signature.

(81022/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

**AMICALE «FRENN VUN DE BEGGENER GUIDEN A SCOUTEN», A.s.b.l.,
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1149 Luxembourg, 224, rue des Sept-Arpens.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

- 1) Ewen Georges, Retraité, 39, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, nationalité luxembourgeoise
 - 2) Ewen-Clausse Berthie, Femme au foyer, 39, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, nationalité luxembourgeoise
 - 3) Gaffiné Steve, Fonctionnaire de l'Etat, 40, op der Tonn, L-6188 Gonderange, nationalité luxembourgeoise
 - 4) Gleis-Cannivé Agnès, Commerçante indépendante, 51, rue des Prés, L-7333 Steinsel, nationalité luxembourgeoise
 - 5) Hennes Bernard, Ingénieur technicien, 56, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange, nationalité luxembourgeoise
 - 6) Hennes-Schauls Marie-Rose, Femme au foyer, 56, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange, nationalité luxembourgeoise
 - 7) Reuter André, Assistant social, 204, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise
 - 8) Reuter-Neis Christiane, Chargée de cours, 204, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise
 - 9) Ries Albert, Fonctionnaire de l'Etat, 273, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise
 - 10) Ries-Eberhard Marie-Thérèse, Femme au foyer, 273, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise
 - 11) Simon Pascal, Fonctionnaire des P&T, 5, rue Mathias Hertert, L-1729 Luxembourg, nationalité luxembourgeoise
 - 12) Ugen Joseph, Retraité, 16, rue des Roses, L-7249 Bereldange, nationalité luxembourgeoise
 - 13) Ugen-Schartz Marie-Jeanne, Femme au foyer, 16, rue des Roses, L-7249 Bereldange, nationalité luxembourgeoise
 - 14) Van der Schilden Johanna, Aide familiale, 90, rue de Steinsel, L-7254 Bereldange, nationalité luxembourgeoise
 - 15) Van der Schilden Jacob, Employé privé, 90, rue de Steinsel, L-7254 Bereldange, nationalité néerlandaise
- ainsi que ceux en nombre illimité, qui acceptent les présents statuts, il a été constituée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Art. 1^{er} Dénomination et siège.

L'association est dénommée: AMICALE «FRENN VUN DE BEGGENER GUIDEN A SCOUTEN». Son siège est fixé à Luxembourg. Sa durée est illimitée.

Art. 2. Objet.

L'association a pour objet:

- d'apporter un soutien moral et financier au Groupe des Scouts Saint Christophe, Beggen
- de défendre les intérêts généralement quelconques de ce groupe.

L'association est politiquement neutre. Elle sollicitera l'appui de personnes ou groupements qui peuvent l'aider dans ses activités.

Art. 3. Membres, Admissions, Démissions, Exclusions.

L'association se compose de membres effectifs et de membres d'honneur, le titre de membre d'honneur est conféré par l'assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration. Les membres d'honneur ont le droit d'assister sans droit de vote aux assemblées générales. Peut devenir membre effectif toute personne physique et majeure d'âge ayant posé sa candidature au Conseil d'Administration de l'association. L'admission du nouveau membre est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration.

La qualité de membre se perd:

- par dissolution de l'association,
- par le non-paiement de la cotisation endéans les six mois de son échéance,
- par la démission du membre,

- par l'exclusion, proposée par le Conseil d'Administration, et prononcée par l'Assemblée Générale, au cas où le membre a fait preuve d'un comportement contraire aux intérêts de l'association.

Le nombre de membres effectifs ne peut être inférieur à six.

Art. 4. Administration.

L'activité de l'association s'exerce à travers ses organes qui sont:

- 1) L'Assemblée Générale. Elle est l'instance suprême de l'association.
- 2) Le Conseil d'Administration est élu par l'Assemblée Générale et chargé par elle de l'exécution et, au besoin, de l'interprétation de ses directives.

Art. 5. Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres. Elle décide souverainement de l'activité générale, des buts de l'association et de son orientation. Elle élit le Conseil d'Administration. Elle est convoquée par celui-ci une fois par an, au cours du premier trimestre de l'année à l'endroit désigné par le Conseil d'Administration. Elle peut être réunie extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Les convocations écrites ou publiées, huit jours au moins avant l'Assemblée par les soins du Conseil d'Administration, doivent être accompagnées d'un ordre du jour.

Toute Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée par le Conseil d'Administration, soit de son propre chef, soit lorsqu'un quart des membres effectifs en fait la demande.

Une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire pour les objets désignés à l'article 4 de la loi organique du 21 avril 1928 et pour:

- a) la fixation des cotisations qui ne peuvent dépasser 50,- Euros,
- b) l'approbation des rapports d'activité et de trésorerie du Conseil d'Administration,
- c) la nomination de deux vérificateurs de caisse.

Il ne peut être pris de décision ou de résolution que sur les objets à l'ordre du jour arrêté préalablement par le Conseil d'Administration et porté à l'avance à la connaissance des membres, à moins que la majorité des membres présents ou représentés n'en décide autrement lors de l'Assemblée.

Le vote à l'Assemblée Générale se fait par membre. En cas d'empêchement, le membre pourra se faire représenter par un autre membre moyennant une procuration.

L'Assemblée Générale délibère quel que soit le nombre des membres présents et décide par vote à mainlevée ou au secret. Les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages exprimés. En cas de partage des voix la proposition est rejetée. L'exclusion d'un membre exige le vote secret. Il sera dressé un procès-verbal de l'Assemblée Générale signé par le président et le secrétaire.

Art. 6. Le Conseil d'Administration.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration, qui est composé de trois à neuf membres.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale, pour un terme de 3 ans. Chaque année un tiers du Conseil d'Administration sera renouvelé, et ceci pour la première fois lors de l'Assemblée Générale de l'année 2004. Les tiers sortants et rééligibles pour la première et la deuxième année sont tirés au sort.

Toute candidature à un siège au Conseil doit parvenir par écrit au Conseil d'Administration, huit jours avant l'Assemblée Générale. Le Conseil élit annuellement en son sein: un président, un secrétaire, et un trésorier.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents. En cas d'égalité de voix, la voix du président est prépondérante.

Les fonctions d'administrateur sont gratuites, un remboursement de frais étant admis sur l'autorisation écrite du Conseil.

Le Conseil d'Administration peut se faire conseiller par un délégué du comité du GROUPE DES GUIDES & SCOUTS SAINT CHRISTOPHE, Beggen.

Art. 7. Gestion.

L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale et lui présente annuellement son rapport d'activité.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires sociales et représente l'association dans tous actes judiciaires et extrajudiciaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du Conseil d'Administration.

Les documents et correspondances qui engagent la responsabilité de l'association sont signés et contresignés par 2 Administrateurs, parmi les quels le président, le secrétaire ou le trésorier.

Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être visées au préalable par le président et le secrétaire. Après la fin de chaque exercice, le trésorier présente le compte financier aux vérificateurs de caisse et au Conseil d'Administration.

Art. 8. Modifications des statuts.

La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4, 8 et 9 de la loi organique du 21 avril 1928.

Art. 9. Dissolution de l'association.

La dissolution de l'association est prononcée par l'Assemblée Générale, convoquée à cette fin en conformité avec la loi organique du 21 avril 1928 (Article 20).

Le produit de la liquidation des biens sociaux sera versé au GROUPE DES GUIDES & SCOUTS ST. CHRISTOPHE, Beggen.

Fait à Luxembourg, le 9 octobre 2002

Signatures.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale

La première Assemblée Générale s'est tenue le 9 octobre 2002 à Luxembourg. Etaient présents tous les membres fondateurs qui reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Décisions:

1) Sont désignés membres du Conseil d'Administration:

Présidente:

Mme Ries Marie-Thérèse

Secrétaire:

M. Hennes Bernard

Trésorier:

M. Reuter André

Membres:

M. Ewen Georges

Mme Gleis Agnès

M. Ugen Joseph

Mme Van der Schilden Johanna

2) La cotisation annuelle des membres de l'Amicale est fixée à 5 Euros.

3) Sont désignés réviseurs de caisse:

Mme Ewen Berthie

M. Van der Schilden Jacob

4) Les frais de constitution de l'Amicale sont repris par le GROUPE ST. CHRISTOPHE BEGGEN affilié à l'Association LETZEBURGER GUIDEN A SCOUTEN.

Fait à Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Signature / Signature

La présidente / Le secrétaire

Ewen Georges, 39, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, Retraité C. F. L., nationalité luxembourgeoise

Ewen-Clausse Berthie, 39, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, Femme au foyer, nationalité luxembourgeoise

Gaffiné Steve, 40, op der Tonn, L-6188 Gonderange, Fonctionnaire de l'Etat, nationalité luxembourgeoise

Gleis-Cannivé Agnès, 51, rue des Prés, L-7333 Steinsel, Commerçante indépendante, nationalité luxembourgeoise

Hennes Bernard, 56, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange, Ingénieur technicien, nationalité luxembourgeoise

Hennes-Schauls Marie-Rose, 56, rue de la Forêt, L-7227 Bereldange, Femme au foyer, nationalité luxembourgeoise

Reuter André, 204, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, Assistant social, nationalité luxembourgeoise

Reuter Neis Christiane, 204, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, Chargée de cours, nationalité luxembourgeoise

Ries Albert, 273, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, Fonctionnaire de l'Etat, nationalité luxembourgeoise

Ries-Eberhard Marie-Thérèse, 273, rue de Beggen, L-1221 Luxembourg, Femme au foyer, nationalité luxembourgeoise

Simon Pascal, 5, rue Mathias Hertert, L-1729 Luxembourg, Fonctionnaire des P&T, nationalité luxembourgeoise

Ugen Joseph, 16, rue des Roses, L-7249 Bereldange, Retraité, nationalité luxembourgeoise

Ugen-Schartz Marie-Jeanne, 16, rue des Roses, L-7249 Bereldange, Femme au foyer, nationalité luxembourgeoise

Van der Schilden Jacob, 90, rue de Steinsel, L-7254 Bereldange, Employé privé, nationalité néerlandaise

Van der Schilden Johanna, 90, rue de Steinsel, L-7254 Bereldange, Aide familiale, nationalité luxembourgeoise

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2002, vol. 576, fol. 17, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(81146/999/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

VARANO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 82.751.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80996/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

WEB INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 79.053.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2002, vol. 576, fol. 24, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(80997/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

EUROPEAN SHIPPING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 30.508.

—
Par la présente le soussigné Rédouane Daouisly donne sa démission en tant qu'administrateur de la société.

Florange, le 15 avril 2002.

R. Daouisly.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 octobre 2002, vol. 325, fol. 63, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(80940/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

ABI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**Capital: 31.000,- EUR.**Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 89.020.*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2002*

L'an deux mille deux, le trente septembre à 18.00 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur M. Derguiani en sa qualité d'administrateur-délégué, préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée Madame N. Carelle. L'assemblée choisit comme scrutateur M. S. Komodzinski.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représentée, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration, est le suivant:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mahmoud Derguiani, Monsieur Stéphane Komodzinski et Madame Nadine Carelle de leur fonction d'administrateur.

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Seghir Maza, administrateur de sociétés, demeurant à F-93000 Seine-Saint-Denis.

- Nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Giacomo Taffo, Directeur de sociétés, demeurant à Sousse.

- Nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Ryad Chabouni, ingénieur, demeurant à F-75016 Paris.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'accepter les démissions de Monsieur Mahmoud Derguiani, Monsieur Stéphane Komodzinski et Madame Nadine Carelle de leurs fonctions d'administrateur.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Seghir Maza, administrateur de sociétés, demeurant à F-93000 Seine-Saint-Denis.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur de Monsieur Giacomo Taffo, directeur de sociétés, demeurant à Sousse.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur-délégué de Monsieur Ryad Chabouni, ingénieur, demeurant à F-75016 Paris.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pouvoir au scrutateur de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux pages figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

M. Derguiani / N. Carelle / S. Komodzinski

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 30, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(80935/000/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

FAIRFAX S.A., Société Anonyme de participation financière.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 57.947.

L'an deux mille deux, le quinze octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FAIRFAX HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des

sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.947, constituée suivant acte reçu le 15 janvier 1997, publié au Mémorial C page 11552 de 1997, et dont les statuts ont été modifiés par acte du 17 décembre 1997, publié au Mémorial C n° 264 du 22 avril 1998 et du 5 novembre 2001, publié au Mémorial C n° 283 du 20 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Lionel Faye, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Albin Lemoine, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Isabelle Guillaume, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 3.000 (trois mille) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont elle déclare avoir eu connaissance du contenu au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Clôture anticipée de l'exercice social en cours, fixation de la date de clôture de l'exercice au 31 décembre de chaque année et fixation de l'Assemblée Générale Ordinaire le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

2.- Modification subséquente des articles 16 et 19 des statuts.

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de clôturer anticipativement au 31 décembre 2002 l'exercice social en cours, ayant pris cours le premier juillet 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de l'exercice au 31 décembre de chaque année.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'Assemblée Générale Ordinaire le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 16 et 19 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'assemblée générale ordinaire se réunira de plein droit chaque année le deuxième lundi du mois de juin à 11.00 heures dans la commune où se trouve le siège social, soit à ce dernier, soit à l'endroit indiqué dans les convocations. Dans le cas où ce jour serait un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre

Chaque année, le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de pertes et profits de la société, conformément aux règles comptables prescrites par la loi luxembourgeoise.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Faye, A. Lemoine, I. Guillaume, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2002, vol. 136S, fol. 79, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2002.

J. Elvinger.

(81093/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

FAIRFAX S.A., Société Anonyme de participation financière.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 57.947.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(81094/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

L.T.S.E. S.A., Société Anonyme.**Capital: 31.000,- Euros.**Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.546.*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 août 2002*

L'an deux mille deux, le trente août 2002 à 18.00 heures, les actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur E. Somera en sa qualité d'administrateur-délégué, préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée M. S. Komodzinski. L'assemblée choisit comme scrutateur M. M. Derguiani.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représentée, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration est le suivant:

* Modification de l'article 6 des statuts.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée par la signature individuelle de chaque administrateur avec cosignature obligatoire de l'administrateur détenteur de l'autorisation d'exercice de l'activité commerciale.»

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé d'une page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales.

Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

E. Somera / S. Komodzinski / M. Derguiani

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2002, vol. 325, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(80938/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2002.

HERCULES EUROPEAN PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 250.000.000,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.704.

Acte constitutif publié à la page 5860 du Mémorial C n° 123 du 17 février 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81001/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 43.040.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 août 2002

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Lionel Challancin comme administrateur et nomme à sa place Monsieur Antonio Mattiello, administrateur de sociétés, demeurant à Genève. Son mandat prendra fin avec celui des autres administrateurs restants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNION PRIVEE DE PARTICIPATION S.A.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2002, vol. 575, fol. 80, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(81031/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

HERCULES LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 250.000.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.703.

Acte constitutif publié à la page 5785 du Mémorial C n° 121 du 16 février 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81002/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

HERCULES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 250.000.000,- EUR.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.558.

Acte constitutif publié à la page 33680 du Mémorial C n° 702 du 21 septembre 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81003/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CAMCA ASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1839 Luxembourg, 9, rue Joseph Junck.

R. C. Luxembourg B 58.149.

Acte constitutif publié à la page 13282 du mémorial C n° 277 du 5 juin 1997.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2002, vol. 576, fol. 29, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(81006/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

CERAMETAL ET CIE, Société en commandite simple.

Siège social: L-8201 Mamer, 101, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 14.825.

—
Les statuts coordonnés au 30 juillet 2002, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Pour la société

Signature

(81007/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2002.
